

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Inscriptions-1159>

artweb

Inscriptions

- Menu - Départements - Musique - Master -

Date de mise en ligne : dimanche 5 juin 2011

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 ©2011 -

Tous droits réservés

RENTREE DES MASTERS (SAUF MEEF)

A PARTIR DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2020-2021

A partir du 1er juillet 2020, vous aurez la possibilité de vous inscrire ou de vous réinscrire !

La procédure d'inscription administrative varie en fonction de votre régime d'inscription (formation initiale ou formation continue) et selon votre centre de rattachement (UFR, IUT, Institut d'enseignement à distance, Ecole doctorale...).

Pour connaître la procédure qui correspond à votre situation :

Onglet "Candidature & inscription"

Cliquez sur « Suivez la procédure d'admission ou d'inscription qui correspond à votre situation »

Puis sur « Effectuer mon inscription administrative »

voici le lien : <https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Rappel : Pour s'inscrire à l'université Paris 8, il faut au préalable avoir obtenu une admission dans la formation.

CALENDRIER :

Etudiants admis via Candidatures Paris 8 en 1ère session (février/juillet 2020) : du 1er juillet au 22 juillet 2020

Etudiants admis via Candidatures Paris 8 en session complémentaire : du 26 août au 25 septembre 2020

- Etudiants en réinscription directe (passage de L1 en L2, de L2 en L3 et de M1 en M2 dans la même discipline) : du 1er juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 11 septembre 2020

- Etudiants étrangers admis via les procédures DAP et Campus France : du 7 juillet au 22 juillet 2020 et du 26 août au 25 septembre 2020

CAMPAGNE DE CANDIDATURE 2020-2021

A LIRE ATTENTIVEMENT

QUI ?

L'admission est soumise à l'examen d'un dossier de candidature par une commission d'accès en Master et à l'accord d'un directeur de recherche du champ disciplinaire envisagé.

M1 : Licence de Musique. Equivalence donnée par un parcours de formation supérieure au CNSM (Prix du CNSMDP ou CNSMDL) contenant des UE de Musicologie. Diplôme étranger de même teneur

M2 : Master 1re année complet (ou Maîtrise) de Musique (mention Très Bien). Diplôme étranger reconnu en équivalence. Master 1re année (ou Maîtrise) d'Ethnologie (mention Très Bien) pour les candidats au parcours «

Théories et pratiques de la musique » dans le champ de l'ethnomusicologie.

Remarque : En fonction du projet de recherche/de création envisagé, il peut être demandé aux étudiants (M1 et M2) de rattraper des enseignements de licence spécifiques en rapport avec ce projet.

COMMENT ? ATTENTION TOUT LE DOSSIER EST DEMATERIALISE

Avant de déposer votre candidature dans cette application, vérifiez qu'il s'agit effectivement de la procédure qui correspond à votre situation personnelle en consultant le site de l'université Paris 8 :

<https://appscol.univ-paris8.fr/admission-inscription/>

Attention

Si vous relevez d'une autre procédure d'admission comme Campus France...) et si vous déposez tout de même une candidature dans cette application, celle-ci pourra être rejetée et votre inscription refusée.

Etapes à suivre :

- 1) Créez un compte et un dossier de candidature
- 2) Choisissez la formation dans laquelle vous postulez
- 3) Déposez les pièces justificatives pour votre dossier de candidature dématérialisé
- 4) Transmettez votre candidature en validant votre dossier en ligne (**le dossier doit être complet sinon il ne sera pas possible de le transmettre**).

5) Consultez et suivez l'état d'avancement de votre dossier

6) Confirmez ou désistez-vous en cas d'avis favorable

A chaque étape de l'état d'avancement de votre dossier de candidature, un courriel vous sera adressé. Il est donc important de renseigner une adresse de messagerie correcte que vous consultez régulièrement.

QUAND ?

Session complémentaire :

Elle débute le lundi 24 août 2020 et se clôture le samedi 5 septembre 2020